



Conseil communal du 30 septembre 2019

Concerne : Motion du Conseil Communal de la Ville de Verviers demandant la démission de Muriel Targnion de son mandat d'administratrice-présidente d'Enodia

Madame La Présidente, cher.e.s Membres du Conseil,

Au nom du groupe ECOLO Verviers, nous soumettons au vote nominatif la motion suivante ;

Le conseil communal de la Ville de Verviers,

En séance publique ;

Vu l'article 1232-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

Vu le Livre V, Titre premier, Chapitre II, section 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatif aux intercommunales ;

Vu les informations apparues dans la presse concernant la vente d'activités concurrentielles du groupe Enodia, sans que le conseil d'administration du groupe ne soit consulté ni même informé au préalable ;

Vu le rapport de la commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du Groupe Publifin, devenu Enodia, adopté à l'unanimité par le Parlement wallon le 6 juillet 2017 ;

Considérant que l'intercommunale, ses actifs et ses filiales, constituent un patrimoine collectif et public qui appartient aux communes et à la Province ;

Considérant l'envoi imminent d'un Commissaire spécial du Gouvernement wallon chez Enodia,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE :

De demander à la Bourgmestre – Conseillère communale (P.S.) de la Ville de Verviers, Madame Muriel Targnion, par ailleurs actuellement Présidente d'Enodia, de se consacrer exclusivement à l'exercice de son mandat de Bourgmestre de la Ville de Verviers et de renoncer sans délai à son mandat d'Enodia, dans l'intérêt des grands dossiers stratégiques verviétois,

De retirer, en cas de refus de l'intéressée, le mandat d'administratrice de l'intercommunale d'Enodia,

La présente délibération sera transmise pour information, à l'intercommunale concernée et à l'intéressée.

Hajib EL HAJJAJI, Chef de groupe Ecolo à la Ville de Verviers